

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 27.03.2025
Convocation faite
Le 13.03.2025

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 19 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le mercredi dix-neuf mars à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOLTE, M^{me} Peggy BOLOTTI (représentante de M. Fabien PRIGNON), MM. Hervé FRANCOLTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAU, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, MM. André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Délibération
N°2025-03-043

CIBOX : Fixation du prix
de vente définitif (annexe)

Absents excusés : M. Fabien PRIGNON (représenté par M^{me} Peggy BOLOTTI), M^{me} Magali CAPLET (pouvoir à M^{me} Liliane PASSEFORT), M. Eric GUERINY, M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Gérard DELATTE), Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M^{me} Isabelle FABRE, MM. Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Eric VISCARDY), Jean GUION (pouvoir à M^{me} Brigitte DUMON), M^{me} Evelyne LAHAYE (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Gérald GIULIANI, M^{mes} Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la délibération n°2024-09-156 du 12 septembre 2024 fixant un prix de vente d'un montant minimum de 8 994 482,01 € HT,

Vu le bilan définitif de l'opération démontrant un besoin de financement de 9 438 223,98 € HT correspondant au prix de cession à la SPL Immobilier d'Entreprise Ardennes Grand Est,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 19 mars 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **fixe** le montant de la vente du site Porcher réhabilité hors installation photovoltaïque à la SPL Immobilier d'Entreprise Ardennes Grand Est à 9 438 223,98 € HT.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. DEKENS', written over a faint circular stamp or watermark.